

Aménagement d'une zone agricole dans le bas-fond de Kembé

Commune rurale de Diakon

Rapport final

Finalisation et réparation du micro-barrage

Octobre 2014

Rappel du contexte

La commune de Cachan avait intégré le projet d'aménagement du bas-fond de Kembé dans le programme déposé auprès du Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), dans le cadre de l'appel à projet 2010-2012 en soutien à la coopération décentralisée. Suite à sa soumission à l'appel à propositions N°3/2012 portant sur le volet développement local, la commune de Diakon s'est vue attribuer, en décembre 2012, une subvention du Codéveloppement Mali, permettant ainsi permis de boucler le budget prévisionnel du projet.

La commune de Cachan avait choisi de déléguer à l'association Essonne-Sahel l'affectation des fonds qu'elle a reçus pour la réalisation de ce projet. Une convention avait ainsi été signée entre les communes de Diakon et Cachan, l'association de migrants « Kembé-Kapé » et Essonne-Sahel, afin de définir les rôles de chacun dans la réalisation de ce projet.

Pour mémoire, l'ouvrage projeté est un micro-barrage, constitué d'un déversoir, en aval duquel est réalisé un bassin de dissipation terminé par un enrochement libre pour éviter l'affouillement au droit de l'ouvrage. Le déversoir est limité de part et d'autre par un mur bajoyer soutenu par des jambes de forces et des empierrements libres.

L'ouvrage retient l'eau dont le niveau est régulé par un pertuis équipé de batardeaux. Cette retenue servira à la riziculture, et aux cultures de contre-saison, en vue de la satisfaction des besoins alimentaires, l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations et aussi à la recharge de la nappe phréatique.

La date officielle de démarrage du projet est le 01 janvier 2013.

Les travaux de construction du micro-barrage ont démarré le 04 avril 2013. La réception provisoire a été organisée le 03 août 2013, l'avancement général des travaux était alors estimé à 86%. Elle a fait ressortir quelques réserves, qui devaient être levées avant février 2014.

Malheureusement, le barrage a été fragilisé par les premières pluies survenues fin juin, puis a subi de graves dommages suite à de grosses pluies durant la nuit du 15 au 16 août 2013. Les travaux ont alors été arrêtés.

Etats de lieux de l'ouvrage et études préalables

Le bureau d'études BICED a été chargé de faire l'expertise des dégâts :

- Effondrement du bassin de dissipation sur 28 mètres ;
- Fissures le long du bassin de dissipation ;
- Eboulement des berges du lit mineur.



Une réunion s'est tenue sur place, les 22 et 23 août, à laquelle participaient :

- l'équipe du Codéveloppement Mali,
- l'entreprise Kéoulin Cissoko,
- l'assistant à la maîtrise d'ouvrage Mahamadou Konaté,
- le bureau d'études Biced,
- les bénéficiaires,
- la mairie de Diakon.

Le rapport d'expertise de BICED nous est parvenu le 26 septembre 2013, accompagné d'un devis.

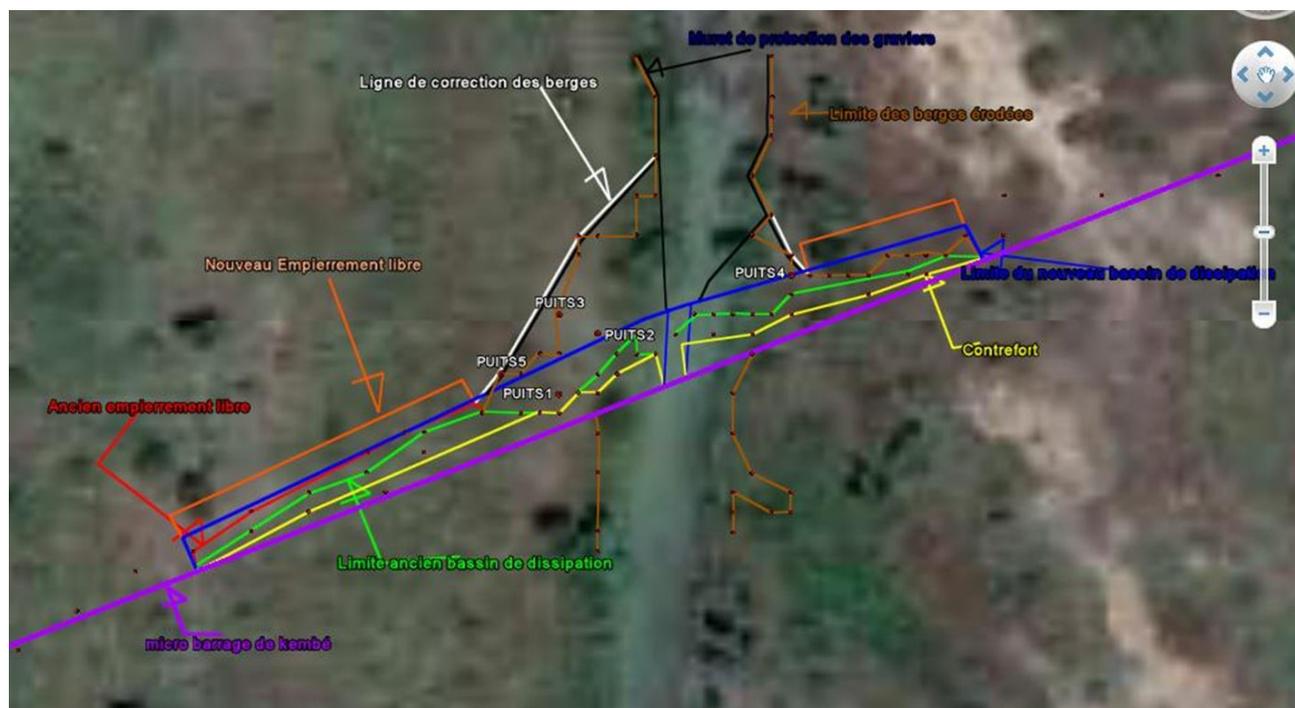


BICED a procédé à l'étude technique les 25 et 26 janvier 2014. L'équipe était composée de :

- un ingénieur aménagiste ;
- une brigade de puisatiers ;
- un ingénieur topographe.

Les solutions techniques de réparation proposées étaient de :

- Prolonger le contrefort jusqu'au nouveau terrain naturel dans la dépression ;
- Uniformiser la largeur du bassin de dissipation sur toute sa longueur à 5,46m ;
- Prévoir les blocs chicanes sur le bassin de dissipation ;
- Eviter systématiquement tous contact des courants d'eaux avec la bande de graviers sous jacentes par les lits en gabions qui partiras de la roche saine dans le lit mineur jusqu'au nouveau terrain naturel ;
- Correction les berges pour la facilité d'exécution des mesures correctifs ;
- Prévoir des murs de soutènement en gabion au droit de la zone dégradé.



Révision du budget

Un avenant N°2, sans incidence financière, a été signé entre la commune rurale de Diakon et le Codéveloppement. Celui-ci prévoit de :

- réaménager le budget du projet ;
- prolonger la durée de la mise en œuvre du projet de 5 mois (du 31/12/13 au 31/05/2014).

Le financement des surcoûts dus aux réparations du barrage a été réalisé par :

- le réaménagement du budget, certaines lignes budgétaires ont été supprimées, telles que l'accompagnement et la formation aux techniques agricoles, la dotation de semences, et le relevé topographique pour le parcellaire. Ces actions devront faire l'objet d'une nouvelle recherche de financement.
- L'association de migrants Kembé-Kapé a augmenté sa participation financière prévue dans le cadre de la réalisation du barrage. Après avoir versé 13 720 € en février 2013, ils ont effectué un nouveau versement de 8 000 € en mars 2014, soit une participation totale de 21 720 €.
- L'association Essonne-Sahel a participé sur ses fonds propres à hauteur de 2500 €.

| Date | Origine | % du financement prévu | Montant FCFA | Montant € |
|---|--|-------------------------|-------------------|----------------|
| 21/02/2013 | Association Kembé-Kapé | 1ère tranche (env. 90%) | 9 000 000 | 13 720 |
| 25/02/2013 | Commune rurale de Diakon | 100% | 3 000 000 | 4 573 |
| 01/03/2013 | Essonne-Sahel (Participations financières de Cachan et du MAEE) | 1ère tranche (env. 48%) | 19 678 710 | 30 000 |
| 04/03/2013 | Codéveloppement Mali | 1ère tranche (80%) | 24 000 000 | 36 588 |
| 10/06/2013 | Essonne-Sahel (Participations financières de Cachan et du MAEE) | 2ème tranche (env. 47%) | 19 144 302 | 29 185 |
| TOTAL DES VERSEMENTS PERCUS au 01/07/2013, date du dernier rapport | | | 74 823 012 | 114 067 |
| 08/04/2014 | Essonne-Sahel (Participations financières de Cachan) | Solde (env. 5%) | 1 682 333 | 2 565 |
| 08/04/2014 | Essonne-Sahel (Participation sur fonds propres aux réparations du barrage) | 100% | 1 639 893 | 2 500 |
| 31/03/2014 | Association Kembé-Kapé (dont les 1 435 € restants notés dans le dernier rapport) | 100% | 5 247 000 | 8 000 |
| TOTAL DES VERSEMENTS PERCUS au 30/09/2014 | | | 83 392 237 | 127 132 |

Une Convention de prêt a été signée entre Essonne-Sahel et la commune de Diakon, pour un montant de 5 550 000 FCFA, soit 8 385 €. Celle-ci correspond à une avance de trésorerie à la commune de Diakon, afin de préfinancer partiellement le solde de la subvention du Codéveloppement Mali. La commune s'y engage à rembourser E-S après perception du solde de la subvention.

Mise en œuvre des travaux



Les travaux de réhabilitation du barrage ont débuté le 1 avril 2014. Ils ont été réalisés par l'entreprise Kéoulin Cissoko, sous la surveillance et le contrôle de BICED.

Au cours des travaux, ont été mobilisés :

- 1 technicien génie civil, chef de chantier ;
- 5 maçons ;
- 7 ouvriers.

Les villageois se sont eux aussi fortement mobilisés pour participer aux travaux.



Face aux travaux colossaux sur les berges, les villageois ont décidé de louer une pelle mécanique, grâce à des fonds disponibles dans la caisse du centre de santé communautaire (CSCOM).

Le suivi-contrôle des travaux a été assuré par :

- un ingénieur de génie rural pour la supervision
- un technicien supérieur en génie rural pour le suivi quotidien.



Une pluie le 25 mai 2014 a retardé l'avancée des travaux.

La réception définitive de l'ouvrage a été faite le 11 août 2014 à Kembé, sans aucune réserve.

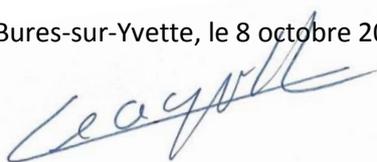
Reste à percevoir

| Origine | % du financement prévu | Montant FCFA | Montant € |
|---|------------------------|------------------|--------------|
| Codéveloppement Mali | Solde (20%) | 6 000 193 | 9 147 |
| TOTAL RESTANT A PERCEVOIR au 30/09/2014 | | 6 000 193 | 9 147 |
| Montant non disponible préfinancé par la commune de Diakon et Essonne-Sahel | | | |

Reste à réaliser

Les actions ayant été supprimées, accompagnement et formation aux techniques agricoles, dotation de semences et relevé topographique, devront faire l'objet d'une nouvelle recherche de financement. A la demande de la commune de Diakon, BICED a fourni une proposition technique et financière. Celle-ci s'élève à 6 225 000 FCFA, soit environ 9 500 € (fiche projet en annexe).

A Bures-sur-Yvette, le 8 octobre 2014



Jean-Luc Gaget
Président d'Essonne-Sahel





ANNEXE

| | | |
|--|--|--|
|  ESSONNE-SAHEL | Commune de DIAKON Village de Kembé Cercle de Bafoulabé | 30 septembre 2014 |
|--|--|--|

Accompagnement/formation des agriculteurs dans le bas-fond

| | | | |
|----------------------------|--|------------------|---------------|
| Contexte | <p>Le village de Kembé a bénéficié d'un aménagement dans le bas-fond par la réalisation d'un micro-barrage permettant une retenue d'eau destinée à réapprovisionner la nappe d'eau souterraine et à créer une zone de culture inondable de 18 hectares.</p> <p>Ce projet a été financé par la commune de Cachan, le MAE, l'association, en France, des ressortissants de Kembé, le Codéveloppement Mali et par la forte mobilisation de la main d'œuvre villageoise. Lors de la réalisation en 2013, des pluies diluviennes ont emporté une partie du bassin de dissipation provoquant l'arrêt du chantier. Les réparations et les modifications apportées au projet ont augmenté sensiblement le coût du projet. Celles-ci ont été prises en charge par une participation complémentaire de la diaspora, un appui financier d'Essonne-Sahel et par la restructuration du budget. C'est ainsi que les lignes budgétaires accompagnement, parcellaire, formation ont été transférées vers la ligne travaux.</p> | | |
| Objectif | Pérenniser le développement de l'agriculture familiale dans le bas-fond de Kembé. | | |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Le comité de gestion est organisé et formé ; - Le parcellaire du bas-fond est réalisé, les parcelles réparties équitablement entre toutes les UPA du village ; - Les paysans sont formés aux techniques culturales en zone inondée. | | |
| Bénéficiaires | L'ensemble des habitants du village de Kembé (5 800 habitants). | | |
| Prestataires | <ul style="list-style-type: none"> - topographe pour parcellaire ; - appui structuration comité de gestion et formation, répartition des parcelles et formation des paysans ; | | |
| Partenariats | <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Cachan - Commune de Diakon - Diaspora village de Kembé - Bénéficiaires | | |
| Budget | | FCFA | Euros |
| | Accompagnement : | 6 225 000 | 9 490 |
| | TVA 18% : | 1 120 500 | 1 708 |
| | Coût total de l'opération : | 7 345 500 | 11 198 |
| Financement attendu | | FCFA | Euros |
| | Commune de Cachan : | | |
| | Commune de Diakon : | | |
| | Bénéficiaires : | | |
| | Autre financement : | | |
| | : | | |
| | Diaspora Kembé : | | |
| | Total : | | |
| Calendrier | 6 mois à partir de mai 2015 | | |

Nota :

- la fiche projet est outil indicatif à un moment donné, elle est appelée à évoluer ;
- la prestation d'Essonne-Sahel n'est pas comprise dans les coûts ci-dessus. Elle est calculée en fonction de la demande d'appui (recherche financement, constitution des dossiers, suivi réalisation...).